

■ **Fondation Fiducad**, à Genève, CH-660-0305971-0, prémunir les cadres dirigeants d'Ofor contre les conséquences économiques de la vieillesse, etc. (FOSC du 16.10.1995, p. 5693). Selon arrêté de l'Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du 23.06.2006, la fondation est dissoute. Sa liquidation étant terminée, elle est radiée.

Journal no 8537 du 30.06.2006
(03452146 / CH-660.0.305.971-0)